

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2017/395 Paraphe : 
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DC2017/124</i>	

Nombres de membres :

En exercice : 124

Présents : 81

Votants : 86 (dont 5 pouvoirs)

POUR : 86 (100 %)

CONTRE : 0 (0 %)

ABSTENTION : 0 (0 %)

Le vingt décembre deux mille dix-sept, à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 11/12/2017

M. Raoul MAS est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes BAUDART Martine, BEGNY Agnès, FABRITIUS Béatrice, FOURCART Marie-Hélène, JACQUET Ghislaine, LENFANT Maryvonne, LESUEUR Patricia, MERCIER Agnès, PIEROT Chantal, RAULIN Suzanne, ROGER Magali, SEMBENI Anne, VERNEL Martine et MM ADAM Claude, ADIN Michel, BARRE Régis, BEBIN Patrick, BESANCON Tony, BESTEL Bernard, BIENVENU Bernard, BOIZET Guy, BOUILLON Daniël, BOUILLON Jacques, BOUILLON Mathieu, BOXEBELD Pascal, BROYER Jean, CANIVENQ Roland, CANNAUX Francis, CARPENTIER Dominique, COLSON Dominique, CORNEILLE Jean-Pierre, DEGLAIRE Gérard, DEMISSY Pierre, DUGARD Yann, ETIENNE Philippe, FERON Patrice, FLEURY Vincent, GIRONDELOT Bernard, GODART Olivier, GOMEZ Jean-Baptiste, GROSSELIN Jacques, HAULIN Bertrand, HAULIN Eric, HUREAU Benoît, JUILLET Bruno, LAHOTTE Hervé, LAMY Dominique, LANTENOIS Jacques, LAURENT CHAUVET Pierre, LESOILLE Patrick, LORIN Dominique, MALVAUX André, MALVAUX Frédéric, MANCEAUX Christophe, MAS Raoul, MASSON Jean-Philippe, MATHIAS Frédéric, MEENS François, MEIS Michel, MENDES Michel, MOUTON Francis, NIZET Daniël, NIZET Jacky, OUDIN Denis, OUDIN Hubert, PAYEN Guy, PHILIPPE Ludovic, PIERSON Florent, POTRON Francis, QUEVAL Guillaume, RACOUR Patrick, RATAUX Frédéric, RENARD Damien, RICHELET Jean-Pol, ROBIN Dominique, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoît, THIERION Vincent, THIERY Pierre, VAIRY Lionel, VALET Bruno.

Représentés : Mmes PAYEN Françoise donne pouvoir de vote à M. ADAM Claude, THOMAS Andrée donne pouvoir de vote à M. DUGARD Yann et MM CARRE Joël donne pouvoir de vote à M. POTRON Francis, PIC Jean-Yves donne pouvoir de vote à M. CORNEILLE Jean-Pierre, RAUSSIN Bruno donne pouvoir de vote à M. MAS Raoul.

OBJET : REPRISE SUR PROVISION DES ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES ENREGISTREES COMPTABLEMENT EN 2017 SUR LE BUDGET DECHETS MENAGERS.

Vu l'article R2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les modalités d'ajustement des provisions, et prévoyant que celles-ci doivent donner lieu à reprise lorsque le risque n'est plus susceptible de se réaliser ;

Vu la délibération n°2017/31 du Conseil Communautaire du 12/04/2017 adoptant le budget déchets ménagers qui enregistre comptablement des Dotations aux dépréciations des actifs circulants (article 6817) pour un montant de 40 000€ annuellement ;

Vu la délibération n°DC2017/37 du Conseil Communautaire en date du 12/04/2017 admettant une liste d'Admission en non-valeur, communiquée par la Trésorerie du Vouzinois, pour un montant de 514.03 euros ; Cette liste enregistrant les créances irrécouvrables de factures Ordures Ménagères d'un faible montant.

Considérant qu'une liste de créances éteintes, communiquée par la Trésorerie du Vouzinois, a été enregistrée comptablement pour un montant de 8 105.30 euros. Ces créances éteintes représentent des

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le 28 DEC. 2017 et de sa publication ou notification le

extinctions de dettes pour des tiers en situation de faillite personnelle pour les personnes physiques et de liquidation judiciaire pour les personnes morales.

Considérant qu'il convient donc d'effectuer une reprise sur ces dépréciations, à l'article 7817, dont le risque n'existe plus du fait de l'annulation des créances pour un montant de $514.03 + 8105.30 = 8619.33$ euros pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- DECIDE d'effectuer une reprise de provision à l'article 7817 du Budget Déchets ménagers pour un montant total de 8 619,33€
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.



Par déléation,
Le 1^{er} Vice-Président,
Yann DUGARD